

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

SOMMAIRE

RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>7</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>7</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>7</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>7</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>8</i>
BLUE GREEN - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DU GOLF DE ROMAGNE - ANNEE 2014	9
SO SPACE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DE L'ACCLAMEUR - ANNEE 2014.....	10
SO SPACE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP POUR LE STATIONNEMENT - ANNEE 2014	11
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>12</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>12</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>12</i>
<i>Luc DELAGARDE</i>	<i>12</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>12</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>13</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>13</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>13</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>15</i>
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	<i>15</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>15</i>
SO SPACE - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2014.....	16
<i>Luc DELAGARDE</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>17</i>
SEM DES HALLES - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2014	18
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION ANNEE 2014 - CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE	20
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE FOURNITURE D'ELECTRICITE - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION EXERCICE 2014 - CONTROLE DE SERVICE PUBLIC DELEGUE	21
FINANCES - BUDGET 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°1	22
<i>Alain GRIPPON</i>	<i>23</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>24</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>24</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>25</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>25</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>26</i>
<i>Alain GRIPPON</i>	<i>26</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>26</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>26</i>
SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2013 AMORTIS EN 2014	27

Guillaume JUIN	84
Monsieur le Maire	85

SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE - ASSOCIATION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA DEFENSE DES DROITS DES IMMIGRES (ARDDI)..... 86

Jacqueline LEFEBVRE	87
Pascal DUFORESTEL	87
Monsieur le Maire	87
Pascal DUFORESTEL	87
Monsieur le Maire	87
Isabelle GODEAU	88
Monsieur le Maire	88
Elodie TRUONG	88
Monsieur le Maire	88
Nathalie SEGUIN	88
Jacqueline LEFEBVRE	89
Nathalie SEGUIN	89
Elisabeth BEAUVAIS	89
Monsieur le Maire	90
Elisabeth BEAUVAIS	90
Monsieur le Maire	90
Jacqueline LEFEBVRE	90
Elodie TRUONG	90
Monsieur le Maire	90
Jean-Romée CHARBONNEAU	91
Monsieur le Maire	92
Jean-Romée CHARBONNEAU	92
Monsieur le Maire	92
Amaury BREUILLE	92
Monsieur le Maire	92
Amaury BREUILLE	92
Monsieur le Maire	92
Amaury BREUILLE	93
Monsieur le Maire	93
Elodie TRUONG	93
Monsieur le Maire	93
Pascal DUFORESTEL	93
Monsieur le Maire	93

PRISE D'EAU EN SEVRE NIORTAISE DITE DE GALUCHET - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE PRELEVEMENT D'EAU SUPERFICIELLE 95

ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (REALISATIONS 2014 / PREVISIONS 2015)..... 96

Monsieur le Maire	98
Pascal DUFORESTEL	98
Marc THEBAULT	98
Monsieur le Maire	99

AVENANTS DE TRANSFERT D'INEO RCO VERS INEO ATLANTIQUE PORTANT SUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CELUI DE MISE EN PLACE D'ILLUMINATIONS OCCASIONNELLES... 100

DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION - CONVENTIONS POUR LA POSE DE CAMERAS SUR FAÇADES PRIVEES..... 101

MARCHE DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE - MISE EN PLACE DE DEUX COLONNES MORRIS - AVENANT N°1..... 102

Dominique SIX	103
Pascal DUFORESTEL	103
Monsieur le Maire	104
Marc THEBAULT	104
Pascal DUFORESTEL	104
Monsieur le Maire	104
Elmano MARTINS	105
Dominique SIX	105
Pascal DUFORESTEL	105
Monsieur le Maire	105

CONVENTION DE CESSION D'ANIMAUX AVEC L'ASSOCIATION SECOURS ET PROTECTION DES ANIMAUX DE POITIERS - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VACCINATION	107
BIODIVERSITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNRS POUR L'ETUDE DE FAUNE SAUVAGE EN MILIEU URBAIN	108
FOYER D'ACCUEIL D'URGENCE SIS 105 AVENUE DE SAINT JEAN D'ANGELY A NIORT - CESSION PAR LA VILLE DE NIORT A L'ASSOCIATION L'ESCALE	110
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>112</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>112</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>112</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>112</i>
MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE-BATIMENTS ET GENIE CIVIL - MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPROBATION DU MARCHE	113
CESSION D'UN ANCIEN CHATEAU D'EAU SIS RUE DU FIEF TROCHET (ED N° 321).....	114
CESSION DE LA MAISON D'HABITATION SISE 84 AVENUE DE PARIS A NIORT	115
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>116</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>116</i>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 octobre 2015

Président :**MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Recueil-décisions n° Rc-2015-8

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2015-371	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Contrat d'exposition avec le CACP Villa Pérochon pour l'exposition de Vincent ROSENBLATT au Pilori du 03 juillet au 29 août 2015	7 000,00 € net	1
2.	L-2015-374	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Jeudis de Niort - Contrat de cession avec W SPECTACLE pour le concert de Clinton Fearon le 30 août 2015 - Avenant n°1	576,90 € HT Soit 692,28 € TTC	9
3.	L-2015-380	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Concerts classiques - Eté 2015 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Oeuvres de Bach, Geminiani & Vivaldi" - Association IL Convito - 19/08/2015	1 500,00 € net	11
4.	L-2015-413	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2015 - Contrat de Cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie Remue Ménage	12 668,00 € HT Soit 13 364,74 € TTC	17
5.	L-2015-381	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Fourniture d'uniformes, tenues, accessoires et chaussures pour la Police Municipale et divers services assimilés - Avenants de transfert	/	24
6.	L-2015-409	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Etude circulation et stationnement - Quartier Pontreau - Colline Saint-André	24 875,00 € HT Soit 29 850,00 € TTC	26
7.	L-2015-336	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec SYNERGLACE - Participation d'un groupe d'agents au stage "Techniques de surfaçage et utilisation de la surfaceuse"	1 806,60 € TTC	27
8.	L-2015-345	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le GRETA Poitou-Charentes - Participation d'un groupe d'agents au stage "Atelier de raisonnement logique et français"	2 499,00 € net	28

9.	L-2015-402	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec FRANCE MEDIATION - Participation d'un agent à la formation : "La médiation sociale : les fondamentaux du métier"	680,00 € net	29
10.	L-2015-385	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Avenant N°1 de transfert relatif au marché n°14131M027/20141369 de fourniture, de mise en œuvre et de maintenance de l'infrastructure Wifi de la Ville de Niort avec la société NEXTIRAONE	/	30
11.	L-2015-372	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Pouilliers municipaux - Convention avec le Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) - Avenant n°1	/	32
12.	L-2015-375	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Pouilliers municipaux - Convention avec la SCP CRINIÈRE, DESORT, FRAYSSE et STAS - Avenant n°1	/	33
13.	L-2015-390	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Artiste Marine GRIZAUD - Atelier éveil et expressions artistiques	540,00 € net	34
14.	L-2015-391	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Association ASN - Atelier basket/basket adapté-tous jeux de ballons	810,00 € net	37
15.	L-2015-394	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Fourniture de pains et de brioches - Lot n°19 - Ecole Jean Zay - Marché n° 14311M067 - Avenant n°1	Montant annuel du marché : 3 200,00 € HT Soit 4 200,00 € TTC	41
16.	L-2015-410	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES Visite d'ateliers scolaires/exposition "Où vas-tu ?" par l'école maternelle Jules Michelet	182,00 € net	42
17.	L-2015-382	DIRECTION ESPACES PUBLICS Marché de MOE pour l'aménagement de la basse-cour du Donjon - Validation de l'AVP et fixation du forfait définitif - Avenant n°1	-1 454,43 € HT	43
18.	L-2015-389	DIRECTION ESPACES PUBLICS JARDINS - ESPACES NATURELS Requalification paysagère du Clou Bouchet - Mise en sécurité par abattage d'arbres dangereux avant replantations	42 079,69 € HT Soit 50 495,63 € TTC	45
19.	L-2015-399	DIRECTION ESPACES PUBLICS PROPRETÉ URBAINE Acquisition d'un aspirateur de feuilles sur remorque routière	5 485,58 € HT Soit 6 582,70 € TTC	46

20.	L-2015-341	DIRECTION DES FINANCES EXÉCUTION BUDGÉTAIRE <i>Régie de recettes du dispositif "Pass famille loisirs"</i>	/	47
21.	L-2015-378	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES <i>Souscription d'un contrat de prêt d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)</i>	/	49
22.	L-2015-405	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES <i>Finances - Compactage des contrats (n°1 582 121 92 P, 7 482 706 92 T, 0 010 394 92 B, 0 014 120 92 G et 7 460 599 91 F) souscrits auprès du Crédit Foncier de France</i>	/	51
23.	L-2015-379	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE <i>Ex-caserne des pompiers sise 21 rue Eugène Baujet - Désamiantage complémentaire</i>	42 975,00 € HT Soit 51 570,00 € TTC	53
24.	L-2015-386	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Crématorium de Niort - Mesure des rejets atmosphériques des deux fours - Attribution du marché</i>	5 086,66 € HT Soit 6 103,99 € TTC	55
25.	L-2015-387	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Haut de Brèche - Nettoyage et contrôle des caniveaux - Attribution du marché</i>	20 312 ,00 € HT Soit 24 374,00 € TTC	56
26.	L-2015-392	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Haut de Brèche - Travaux d'étanchéité 2015 - Travaux sur édicules et emmarchement</i>	6 167,08 € HT Soit 7 400,50 € TTC	57
27.	L-2015-393	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Haut de Brèche - Travaux d'étanchéité - Dépose et repose de pierre de caniveaux côté avenue Jacques Bujault</i>	16 163,87 € HT Soit 19 396,64 € TTC	59
28.	L-2015-377	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <i>Groupe scolaire Edmond Proust logement 21C rue Edmond Proust Chaumette - Convention d'occupation à titre précaire et révocable</i>	loyer : 300,00 €/mois + charges	60
29.	L-2015-388	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <i>Maison d'habitation 17 rue de la Gavacherie à Niort - Convention d'occupation temporaire</i>	Loyer : 345,00 €/mois + charges	62
30.	L-2015-395	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <i>Appartement 2ème étage - Porte 3-8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence</i>	Loyer : 340,00 €/mois	64

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-378

Direction Développement Urbain, Habitat ZAC PÔLE SPORTS - Convention Publique d'Aménagement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (réalisations 2014 / prévisions 2015)

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme et L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports approuvée en Conseil municipal du 24 juin 2005, Deux-Sèvres Aménagement a transmis à la Ville de Niort le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sur l'opération dont elle est concessionnaire.

Le document qui reprend les éléments financiers fixés au bilan de l'opération comprend :

- la situation juridique et administrative ;
- l'état d'avancement physique et financier de l'opération ;
- les réalisations de l'exercice 2014 et les prévisions 2015 ;
- l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes jusqu'au terme de l'opération ;
- les bilans, plans de financement et de trésorerie prévisionnels ;
- la note de conjoncture présentant l'avancement de l'opération et l'échéancier de réalisation.

Le bilan financier de la ZAC Pôle Sports s'équilibre en dépenses à 37 808 000 € HT et en recettes à 37 997 000 € HT.

Pour l'exercice 2015, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent à environ 4 360 000 € HT consacrés majoritairement aux acquisitions foncières et aux travaux d'infrastructures de l'avenue de Limoges. En recettes, les prévisions budgétaires s'élèvent à environ 386 000 € HT.

Plus spécifiquement, concernant la participation financière de la Ville de Niort, concédante de l'opération, celle-ci reste inchangée à 3 726 000 € HT.

En dépenses 2015 :

- Foncier = 1 003 000 € HT
 - les acquisitions restantes dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée en 2010 et pour lesquelles une ordonnance d'expropriation a été rendue par le juge représentent un montant de 475 000 € HT ;
 - frais d'acquisition : 220 000 € HT ;
 - une provision pour actualisation des montants suite aux jugements d'expropriation en 1^{ère} instance de 308 000 € HT a été prévue. Le montant initial de provision de 416 000 € HT s'accompagne en effet d'une baisse de 108 000 € HT suite à des jugements favorables en appel. Ces décisions laissent à penser qu'une baisse des autres indemnités en attente de jugement en appel pourrait être envisagée.
- Travaux = 2 217 000 € HT correspondant essentiellement à l'aménagement de l'avenue de Limoges en 2 x 2 voies, à la finition des travaux rue de l'aérodrome et aux travaux de dépollution, démolition et remise en état des sols des terrains à céder prochainement
 - reste à réaliser sur la phase 1 (DCE 1) : 57 000 € HT ;
 - reste à réaliser sur la phase 2 (DCE 2) : 1 479 000 € HT (+ 18 000 € HT de révision) ;
 - une ligne « autres travaux et aléas » de 663 000 € HT.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Nous en sommes à la ZAC Pôle Sports et à la convention publique d'aménagement, où nous avons le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité pour les réalisations 2014. Cette délibération est assez développée ainsi que le compte-rendu qui était annexé à la délibération et que vous avez pu consulter. Je me permets de ne pas être dans l'exhaustivité de la délibération, il s'agit de prendre acte de ce compte-rendu, mais il appelle peut-être des remarques ou des questions de votre part. Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

En effet, je crois que lors de la Commission, notre collègue Josiane METAYER a posé un certain nombre de questions sur les futurs développements de cette ZAC, je sais très bien qu'il y a un certain nombre de projets qui ne peuvent pas être révélés et qui tiennent du secret pour l'efficacité de la commercialisation, il n'en demeure pas moins qu'il y a deux aspects dans le projet, il y a à la fois son développement commercial et il y a aussi bien sûr l'équilibre de la ZAC et au titre de l'intérêt général, nous ne pouvons qu'y veiller. Quid des différents projets, qu'en est-il, puisque ce sujet a fait polémique ou en tous cas pose question, de l'arrivée de Cultura sur la ZAC Terre de Sports, est ce que vous pouvez nous éclairer sur cela ? Merci.

Marc THEBAULT

Il ne vous a pas échappé, cher collègue, que c'est un dossier oh combien difficile et compliqué qui a connu, depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui bien des difficultés et des vicissitudes de tous ordres. Aujourd'hui, parmi les grands dossiers importants pour structurer cette zone d'activité aujourd'hui communale demain communautaire de par la loi Nôtre, il y a bien sûr le dossier Leroy Merlin, vous savez que ce dossier a été validé en Commission Départementale d'Aménagement Commercial, a été validé en Commission Nationale d'Aménagement Commercial, et est aujourd'hui en appel devant la Cour d'appel de Bordeaux. Parallèlement, la demande de permis de construire a été déposée et est en cours d'instruction dans nos services, il y avait un certain nombre de points qui interrogeaient notamment des éléments d'infrastructure et d'ailleurs il y est fait allusion dans le contenu de cette délibération : les aménagements entre les deux grands ronds-points avenue de Limoges avec la nécessité de passer en 2x2 voies, ce que la Ville s'est engagée à faire avec le concessionnaire Deux-Sèvres Aménagement. Les travaux débiteront au plus tard en début d'année 2016. Autre dossier qui a connu lui aussi des difficultés, c'est le dossier Arches Métropole dont je me souviens qu'ici même vous aviez salué les qualités. Ce dossier, après avoir été accepté en CDAC, malheureusement n'a pas franchi le cap de la CNAC malgré l'intervention de Monsieur le Maire que vous aviez soulignée très positive, brillante, c'est le mot que vous aviez employé à l'époque. Aujourd'hui, Arches Métropole fait part de son intention de redéposer avant la fin de l'année, puisque de par les modifications législatives, à partir de 2016, les règles seront

RETOUR SOMMAIRE

sensiblement modifiées. Nous n'avons pas plus d'information sur les délais pour redéposer et c'est vrai que c'était dans le dossier d'Arches Métropole que pouvait figurer l'entreprise Cultura. Le promoteur de cette société indique qu'il souhaite toujours voir figurer Cultura mais nous ne sommes pas dans le secret de ces messieurs. Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui. Maintenant, Cultura c'est une chose, mais il ne faut pas oublier qu'il existe, au-delà de la librairie en centre-ville et d'une seconde librairie sur la zone de la Mude, un espace culturel Leclerc très ancien, que vous connaissez parfaitement pour, dans une autre vie professionnelle, je crois savoir, Monsieur DUFORESTEL, avoir pas mal œuvré. Voilà ce que je peux dire.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ou questions ? Non ? Il s'agit de prendre acte de la communication du compte-rendu annuel à la collectivité de la ZAC, nous en prenons donc acte. Délibération suivante, ça doit être Michel PAILLEY, mais ça va être un peu difficile, donc je propose, en l'état actuel, à Dominique SIX de prendre la parole et on se rend page 116.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-379

Direction Espaces Publics**Avenants de transfert d'INEO RCO vers INEO ATLANTIQUE portant sur le marché de travaux d'éclairage public et celui de mise en place d'illuminations occasionnelles**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le marché de travaux d'éclairage public nécessaire à la mise aux normes des installations et amélioration de l'efficiences du patrimoine communal a été attribué le 1er juillet 2013 à la société INEO Réseaux Centre Ouest (RCO).

De même, le marché de mise en place d'illuminations occasionnelles est attribué également à INEO RCO.

Le 1er juillet 2015, la société INEO RCO a fait l'apport à la société INEO Atlantique de l'ensemble des éléments (actifs et passifs) composant sa branche « Atlantique ».

Par le biais de cette opération d'apport partiel d'actif, INEO Atlantique (dont le siège social est situé Tour Voltaire, 1 place des Degrés, 92059 PARIS LA DEFENSE, et immatriculée au registre du commerce de Nanterre, sous le numéro 552 108 797) reprend l'intégralité des engagements et contrats en cours de la société INEO RCO.

Il y a lieu de conclure un avenant afin d'acter le changement de titulaire pour ces deux marchés ; cet avenant est sans incidence financière pour la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants de transfert portant sur les marchés cités ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-380

Direction Espaces Publics**Déploiement de la vidéoprotection - Conventions
pour la pose de caméras sur façades privées**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur le centre-ville, la plupart des caméras seront positionnées sur des supports existants, propriétés de la Ville de Niort.

Toutefois, pour trois d'entre elles, une implantation sur des façades privées est nécessaire.

La Ville de Niort a consulté les propriétaires concernés pour solliciter leur accord, dans le but de signer une convention fixant les modalités et les obligations des deux parties.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les quatre conventions à souscrire avec les propriétaires concernés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-381

Direction Gestion Urbaine Réglementaire **Marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaire et non publicitaire - Mise en place de deux colonnes Morris - Avenant n°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 15 mai 2007, le Conseil municipal a approuvé le marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX. Le marché a été notifié le 3 août 2007.

La Ville de Niort souhaite renforcer sa communication culturelle sur le territoire de la Ville en ayant à sa disposition des supports publicitaires spécifiques bien identifiables.

La Ville de Niort a recherché les moyens de satisfaire les besoins de communication culturelle tout en tenant compte de la situation financière de la Ville de Niort, du parc actuellement existant, des contraintes esthétiques et architecturales et des moyens juridiques permettant la mise en œuvre de cette communication.

La Ville de Niort a signé en août 2007 un contrat de mise à disposition de mobilier urbain avec la société JC DECAUX jusqu'au 03 août 2022. Il est apparu que le contrat existant avec la société JC DECAUX répond aux critères juridiques et financiers. Les propositions de la société JC DECAUX répondent aux critères techniques et esthétiques exigés par la Ville de Niort et par les réglementations locales et nationales sur la publicité.

L'avenant qui vous est soumis prévoit la mise à disposition de deux colonnes de type Morris.

Le coût de la location de ces deux dispositifs est compensé par l'intéressement prévu chaque année au contrat.

Cet avenant ne modifie pas le terme du contrat prévu en 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

RETOUR SOMMAIRE**Dominique SIX**

Il s'agit d'un marché de mobiliers urbains, pour la mise en place de deux colonnes Morris. En mai 2007, le Conseil municipal avait approuvé le marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX. La Ville de Niort souhaite renforcer sa communication culturelle sur son territoire en ayant à sa disposition des supports publicitaires spécifiques bien identifiables. Nous avons donc recherché les moyens de satisfaire les besoins de communication culturelle, tout en tenant compte de la situation financière de la Ville de Niort, du parc actuellement existant, des contraintes esthétiques et architecturales et des moyens juridiques permettant la mise en œuvre de cette communication. Il est apparu que le contrat existant avec la société JC DECAUX répond aux critères juridiques et financiers, les propositions de la société JC DECAUX répondent aux critères techniques et esthétiques exigés par la Ville de Niort et aux réglementations locale et nationale sur la publicité. L'avenant qui vous est soumis prévoit la mise à disposition de deux colonnes de type Morris. Le coût de la location de ces deux dispositifs est compensé par l'intéressement prévu chaque année au contrat. Cet avenant ne modifie pas le terme du contrat prévu en 2022.

Pascal DUFORESTEL

Cette délibération pose plusieurs questions, d'une part parce qu'on a débattu longuement mais de manière positive, je crois, sur le règlement de publicité au sein même de cette assemblée, on a, je crois, reconnu ensemble qu'il fallait être exigeant sur la place de la publicité notamment dans le centre-ville au vu de la qualité de notre patrimoine, on a évoqué des harmonisations qui étaient nécessaires et ce soir on voit réapparaître une nouvelle extension du champ publicitaire par le biais de deux colonnes Morris. D'une part, je n'ai pas mémoire que la colonne Morris soit un élément patrimonial propre à la Ville de Niort, et celui qui régulièrement guide certains niortais sur la trace du patrimoine me corrigera sur ce point et par ailleurs, on évoque que c'est la politique culturelle qui exige ce type de dispositif publicitaire, alors je ne comprends pas comment on peut avoir une politique culturelle plutôt en baisse avec un CNAR en moins et des jeudis en moins, et une exigence de supports supérieurs. Par ailleurs, il y a un souci. On vous avait demandé, lors du débat sur le règlement de publicité, qu'il puisse être fait un inventaire des supports existants au jour J, qu'en est-il aujourd'hui ? Puisque le sentiment que j'avais exprimé ici même, c'est qu'il y avait plutôt une installation sauvage et vu les dispositifs publicitaires sur la Ville, je crois qu'il devient urgent que nous ayons un inventaire précis de l'état des lieux des dispositifs, je crois qu'on est à l'aune d'un certain nombre de règlements qui vont s'appliquer, que ce soit sur les pré-enseignes notamment, qu'en est-il sur le territoire de la Ville ? Et par ailleurs, vous aurez comme moi observé que de nouvelles entités publicitaires, ou d'anciennes, installent régulièrement des panneaux 4x3, voire des panneaux coulissants 4x3, qu'en est-il ? Est-ce qu'ils sont installés sauvagement ? Est-ce qu'ils font

RETOUR SOMMAIRE

l'objet d'autorisation ? Sinon, je crois qu'il faut que nous puissions être très sévères à l'endroit de ces installations afin d'éviter qu'elles viennent contrecarrer les exigences qui avaient été évoquées ici en matière de place de la publicité dans la Ville.

Monsieur le Maire

Heureusement qu'on a voté récemment un règlement de publicité extérieure, mais Marc THEBAULT veut dire quelque chose.

Marc THEBAULT

Effectivement, je vous entends parler de publicité sauvage sans aucun contrôle sur notre territoire communal, alors qu'aujourd'hui est mis à l'enquête publique un règlement local de publicité dont les services de la Préfecture ne se gênent pas pour dire tout le bien qu'ils en pensent dans des réunions publiques, donc je suis extrêmement surpris de vos propos. Nous partageons le même souci d'encadrer très sévèrement la publicité, d'autant plus que, on l'a déjà dit, nous sommes totalement inscrits dans le territoire du Parc Naturel Régional. Par ailleurs, vous évoquez certains panneaux qui seraient installés plus ou moins réglementairement, l'ensemble des annonceurs savent qu'ils disposent de deux ans pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement tel qu'il leur a été présenté et annoncé avant même qu'il soit définitivement adopté, probablement au début de l'année prochaine. Nous avons les mêmes préoccupations, nous partageons les mêmes inquiétudes et vos propos ne font pas sens, Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

J'adore les réponses pernicieuses et floues de Monsieur THEBAULT, mais elles restent floues et vous savez que quand il y a du flou, il y a un problème. En l'occurrence, pouvez-vous nous faire un état des lieux ? Ça clarifiera le débat, nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il faut un règlement de publicité exigeant et nous l'avons défendu et débattu ici. Dès lors, quid de ces dispositifs qui fleurissent partout en Ville car vous connaissez la cupidité des opérateurs dans le domaine et vous savez le fait que certains opérateurs peuvent préférer installer pendant un ou deux ans, des dispositifs publicitaires, ça peut les rentabiliser quitte à devoir les démonter dans deux ans. Il n'en demeure pas moins que ça peut être illégal, donc j'aimerais que vous puissiez nous apporter des éclairages plus précis, Monsieur THEBAULT, comme nous l'avons déjà demandé ici, un inventaire du nombre de panneaux présents dans la Ville à ce jour suffirait, du nombre de dispositifs installés ces derniers mois, de ceux qui se placent en effet dans une future illégalité, dès lors que le règlement sera appliqué, ça mériterait d'être beaucoup plus clair et transparent que votre simple réponse.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle qu'on parle des colonnes Morris, donc avec des agendas culturels. On va revenir à la délibération, peut-être que Elmano MARTINS va nous permettre d'y revenir.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Elmano MARTINS**

Je voulais simplement répondre à Monsieur DUFORESTEL. En un, l'inventaire a été fait, il a été fait par le bureau d'études, il est exhaustif. En deux, la règle du jeu changeant, bien évidemment, les sociétés d'affichage, sur l'ancienne base, déposent des nouvelles demandes. En trois, vous avez également des panneaux illégaux qui se posent et en quatre, nous avons les services de la Ville qui surveillent, qui en font démonter et qui en feront encore démonter. A partir du moment où la règle du jeu change, vous imaginez bien que certaines personnes comptent en profiter, ne serait-ce que pendant deux ans. Mais nous veillons au grain et l'inventaire existe.

Dominique SIX

Je m'inscris en faux contre les propos de Pascal DUFORESTEL, je ne vois pas où il voit fleurir des panneaux à tour de bras, je veux bien qu'il m'en donne la liste parce que là, honnêtement, je n'en vois pas. Effectivement, aujourd'hui on a un Règlement Local de Publicité qui passe en enquête publique, sauf erreur de ma part, du coup il n'est pas encore promulgué, effectivement les annonceurs en connaissent la teneur et c'est à leurs risques et périls si toutefois, effectivement, ils prennent le parti d'installer des panneaux, encore réglementairement sur des domaines privés sachant qu'ils auront à les démonter dans les deux ans qui viennent. On est plutôt dans une phase où aujourd'hui, effectivement, ils sont en train d'optimiser leur parc pour justement commencer à démonter. Mais je veux bien votre liste.

Pascal DUFORESTEL

Je vais répondre à Monsieur SIX, si vous me le permettez. Je propose un éducteur commun je peux même conduire et piloter la voiture qui vous mettra devant un certain nombre de panneaux, pas plus loin que face à la patinoire etc. En tous cas, j'ai appris ce soir, et j'aime bien les réponses précises d'Elmano MARTINS contrairement à celles de Marc THEBAULT, qu'il y avait un inventaire qui avait été fait par un Cabinet il y a quelques temps, donc comme tout élément de ce type au sein d'un Conseil municipal, je vous demande de bien vouloir nous le fournir dès que vous pourrez. Merci.

Monsieur le Maire

Je vais pouvoir donner lecture des résultats enfin, de la liste. Il y avait 44 votants, nombre de bulletins trouvés dans l'urne 44, nombre de bulletins nuls : 2 nuls et 1 blanc, nombre de suffrages exprimés 41.

Ce qui donne le quotient électoral de 8. Sont élus : Marc THEBAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Elmano MARTINS et Elodie TRUONG élus titulaires, il n'y avait qu'une seule liste de titulaires. Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE et Pascal DUFORESTEL, élus suppléants, liste A. Je vais vous proposer du coup de revoter la délibération page 48 où je vous rappelle qu'il est question pour Port Boinot, d'approuver le programme d'aménagement urbain, architectural et paysager ; d'approuver l'enveloppe affectée aux travaux, d'approuver la composition du

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-382

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Convention de cession d'animaux avec l'association
Secours et Protection des Animaux de Poitiers -
Remboursement des frais de vaccination**

Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 13 mars 2015, la Ville de Niort a adopté une convention cadre avec les associations de protection des animaux visant à définir les conditions d'accueil des animaux, soit abandonnés par leur maître, soit trouvés sur la voie publique.

La Ville de Niort souhaite céder à l'association Secours et Protection des Animaux de Poitiers des animaux pour lesquels elle a procédé à la vaccination contre la rage.

Afin de permettre le remboursement de ces frais par l'association Secours et Protection des Animaux de Poitiers, une convention est donc proposée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre fixant les modalités de cession d'animaux et de remboursement des frais de vaccination auprès de l'association Secours et Protection des Animaux de Poitiers.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-383

Direction de Projet Environnement et Handicap**Biodiversité - Convention de partenariat avec le CNRS pour l'étude de faune sauvage en milieu urbain**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant la Stratégie Nationale de la Biodiversité et particulièrement l'objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances et l'objectif 19 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances,

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017 de la Ville, adopté en Conseil municipal à l'unanimité le 15 novembre 2013, qui vise à assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue locale. L'objectif stratégique 7 « Gouvernance et mobilisation territoriale » de ce plan, vise plus particulièrement à développer des partenariats avec les acteurs du territoire permettant une meilleure connaissance et protection de la biodiversité, et également des mutualisations d'actions.

Dans ce cadre, la Ville de Niort poursuit son effort de mieux connaître la biodiversité et souhaite encourager les démarches innovantes sur le territoire en matière de biodiversité.

De son côté, le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé, laboratoire du CNRS, développe avec le soutien financier de la région Poitou-Charentes et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, un projet qui vise à comprendre l'impact de l'urbanisation sur les animaux sauvages. Plusieurs espèces (oiseaux, amphibiens, reptiles) peuvent être considérées comme des espèces sentinelles. L'étude porte donc sur des suivis de population, et plus particulièrement du Moineau domestique, des Mésanges et du Lézard des murailles, sur 5 ans en milieu urbain (en l'occurrence Niort) et en milieu rural. Ce projet permettra de comprendre si l'urbanisation affecte la faune du Poitou-Charentes.

La Ville de Niort et le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS) ont déjà formalisé leur partenariat par le biais d'une convention approuvée en Conseil municipal le 29 avril 2013 qui prendra fin le 30 septembre 2015. Il est proposé de poursuivre ce partenariat par le biais d'une seconde convention qui fixera les modalités d'installation des nichoirs sur des bâtiments et sites municipaux, et le partage d'informations sur les résultats de l'étude.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat pour l'étude de faune sauvage en milieu urbain ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-384

Direction Patrimoine et Moyens**Foyer d'accueil d'urgence sis 105 avenue de Saint Jean d'Angély à Niort - Cession par la Ville de Niort à l'association l'Escale**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2011, il a été accepté la mise à disposition d'un ensemble immobilier sis 105 avenue Saint Jean d'Angély à l'association l'Escale sous forme d'un commodat pour une durée de quarante ans afin d'affecter l'occupation des lieux à l'usage de foyer d'accueil d'urgence.

Ce prêt à usage, à titre gratuit conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du Code civil, a permis à l'association de rénover le bâtiment afin de mieux répondre aux besoins de ses résidents pour un montant total de travaux de 370 107,00 €.

Suite à l'incendie des locaux appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) situés place du Port, occupés également par l'association l'Escale à usage de foyer d'accueil de jour, cette dernière, en accord avec la Ville de Niort, envisage la construction d'un nouveau bâtiment dédié à cette mission de service public sur le terrain d'assiette disponible du Foyer d'accueil de nuit.

Ce nouveau bâtiment permettrait à l'association de gérer les deux activités d'accueil des personnes sans abri sur un même site et d'en mutualiser à la fois les locaux mais également le personnel présent. Eu égard aux sommes importantes déjà investies pour la rénovation des bâtiments existants et dans la perspective d'implantation d'une nouvelle construction à ses frais, l'Escale envisage plutôt d'en devenir propriétaire.

Le service France Domaine a évalué la valeur vénale du bien immobilier concerné à 300 000,00 €.

Mais afin de tenir compte de l'importance des travaux de rénovation investis, non encore amortis comptablement, de la réalisation d'une extension de 88 m² incluse dans l'évaluation du service France Domaine et de la vocation sociale des missions exercées par l'association l'Escale, il est proposé d'apporter une suite favorable à la demande d'acquisition de l'association et de lui céder l'ensemble immobilier situé 105 avenue Saint Jean d'Angély, au prix de 150 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à la SCI l'Escale, les locaux situés 105 avenue Saint Jean d'Angély, cadastrés section EN n°507 pour une superficie de 791 m² ;

RETOUR SOMMAIRE**Michel PAILLEY**

Suite à l'incendie des locaux de l'accueil de jour de l'Escale qui était loué au CCAS, situé place du Port, l'Escale envisage de regrouper ses activités au 105 avenue Saint Jean d'Angély, mais plutôt que de faire des investissements sur des terrains qui ne leur appartiennent pas, ils souhaitent acheter ces terrains, au 105 avenue Saint Jean d'Angély, à la Ville de Niort. Il y a une petite modification dans la délibération, il est proposé de céder à la « SCI » l'Escale, qui appartient bien évidemment à l'association l'Escale, et non pas à « l'Association » l'Escale. Je vous propose de céder ces locaux situés au 105 avenue Saint Jean d'Angély.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ? C'est une réponse très concrète à l'incendie de la place du Port. Oui, Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Ça n'a rien à voir avec la cession elle-même, mais on nous signale des troubles réguliers à l'ordre public dans le voisinage de ce centre. Est-ce que vous avez les mêmes informations ? Est-ce que c'est le cas, ou est-ce que c'est que le fruit d'une rumeur ?

Monsieur le Maire

Tout dépend de quels troubles..., il y a eu quelques interventions policières en effet dans le secteur, c'était lié à une période où justement, suite à l'incendie un certain nombre de personnes se sont trouvées sans hébergement de jour, et donc à être peut-être davantage dans la rue Saint Jean d'Angély, avec des comportements qu'il ne m'appartient pas de juger mais qui pouvaient en effet être gênants. Cette délibération devrait permettre d'y remédier, en tous cas nous l'espérons puisque nous retrouvons, enfin l'Escale retrouve, avec cette délibération, des possibilités comparable à celles qu'elle avait.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-385

Direction Patrimoine et Moyens**Missions de contrôle technique-Bâtiments et génie civil - Marché à bons de commande - Approbation du marché**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort doit obligatoirement mettre en œuvre des contrôles techniques à l'occasion des opérations de construction, d'entretien concernant les bâtiments communaux, les aménagements d'ouvrages d'art et hydrauliques.

Aussi, pour répondre à ces obligations réglementaires, une consultation « Missions de contrôle technique-Bâtiments et génie civil » a été lancée, pour la période 2015 -2018.

Cette consultation est composée de deux lots.

La commission des marchés réunie le 1er octobre 2015 a émis un avis sur le choix de l'attributaire sur le lot n°2 « Missions d'inspection sur les ouvrages d'art et hydrauliques.

L'avis sur le lot n°1 « Contrôle technique construction » est reporté ultérieurement suite à une demande de complément d'analyse par les services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ci-dessous :

n° Lot	Intitulé	Attributaire	Montant € TTC maximum annuel
2	Missions d'inspection sur les ouvrages d'art et hydrauliques	SOCOTEC	30 000,00

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-386

Direction Patrimoine et Moyens**Cession d'un ancien château d'eau sis rue du Fief Trochet (ED n° 321)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un ancien château d'eau sis rue du Fief Trochet, cadastré section ED n°321, pour une superficie totale de 1a 32ca.

Suite à de nombreux articles dans la presse locale, un particulier a fait à la Ville de Niort une offre d'achat ferme afin de le rénover et de le transformer en habitation.

Le Schéma Directeur Immobilier, en cours d'application, fait apparaître un certain nombre de biens inoccupés ou sous-utilisés. Dans un souci de rationalisation et dans la mesure où ce patrimoine n'a pas ou plus d'intérêt pour la collectivité, il est souhaitable de procéder à sa cession.

Il est proposé de céder ce bien au prix de neuf mille euros (9 000,00 €) conformément à l'estimation du service France Domaine.

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente intégrant un dépôt de garantie de 20 % du prix de vente soit 1 800,00 € et comme seule clause suspensive, l'obtention d'un permis de construire purgé des délais de recours des tiers.

S'agissant d'un ancien château d'eau, ce bien fait partie du domaine public de la Ville de Niort. Pour permettre sa cession, il y a lieu de procéder à sa désaffectation et au déclassement du domaine public de ce bien et de la parcelle cadastrée section ED n°321 afin qu'elle intègre le domaine privé de la commune.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement qu'au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section ED n°321 ;
- autoriser la cession de l'ancien château d'eau sis rue du Fief Trochet au prix de 9 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis de vente et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-387

Direction Patrimoine et Moyens**Cession de la maison d'habitation sise 84 avenue de Paris à Niort**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de la maison sise 84 avenue de Paris cadastrée section CR n°436 d'une superficie cadastrale de 3a 75ca.

Cette maison a fait l'objet d'une procédure de vente aux enchères publiques le 18 juin 2015 qui s'est soldée par une carence d'enchères.

Ce bien est donc resté potentiellement toujours en situation de vente par la collectivité et la publicité générée par la procédure de vente aux enchères a permis à quelques personnes de se montrer intéressées par ce bien immobilier.

Une personne a fait une proposition d'achat ferme auprès de la Ville de Niort pour un montant de 250 000,00 € et il vous est proposé d'y apporter une suite favorable.

Cette cession fera l'objet d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur ;
- le versement d'un acompte de 5% du prix de vente soit 12 500,00 €

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession de la maison sise 84 avenue de Paris à Niort au prix de 250 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur et le versement d'un acompte de 5% du prix de vente, soit 12 500,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à venir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

RETOUR SOMMAIRE**Michel PAILLEY**

Il s'agit de la vente d'une maison au 84 avenue de Paris. Pour mémoire, cette maison est passée au printemps aux enchères et n'avait pas trouvée preneur, il n'y avait eu aucune offre et finalement c'est quelqu'un qui n'avait pas pu constituer le dossier, apparemment, qui est venu nous proposer de l'acheter à 250 000 €, alors qu'elle était à beaucoup moins aux enchères.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je crois bien que nous sommes à la fin de notre Conseil municipal, je vous remercie de votre attention.

Bonne soirée à toutes et à tous.

PROCES-VERBAL